

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 22 juillet 2020 portant organisation interne de la direction de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier

NOR : INTF2020436S

Le directeur de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier,
Vu le décret n° 87-389 du 15 juin 1987 modifié relatif à l'organisation des services d'administration centrale ;
Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;
Vu l'arrêté du 12 août 2013 modifié portant organisation interne du secrétariat général du ministère de l'intérieur,

Décide :

Article 1^{er}

La direction de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier comprend la direction de projet du site unique. Cette direction de projet, directement placée sous l'autorité du directeur, est chargée de concevoir et de piloter les opérations immobilières destinées à livrer le futur siège de la direction générale de la sécurité intérieure.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 juillet 2020.

*Le directeur de l'évaluation de la performance,
de l'achat, des finances et de l'immobilier,*
A. GOBELET